



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Bureau du Cabinet et de la Sécurité
Dossier suivi par : B. DIRSON
E- mail : beatrix.dirson@loire.gouv.fr
Téléphone: 04.77.48.47.82
Télécopie: 04.77.48.45.21

Saint-Étienne, le 17 janvier 2013

Monsieur le Président,

Vous avez déposé dans mes services, le 05 décembre 2012, une demande d'autorisation concernant un système de vidéoprotection pour le site « Tréfilerie – bâtiment D » situé 5 rue Tréfilerie à SAINT ETIENNE.

J'attire votre attention sur le fait qu'au sens de la jurisprudence des juridictions de l'ordre judiciaire un lieu ou établissement ouvert au public est un lieu accessible à tous sans autorisation spéciale de quiconque, que l'accès en soit permanent et inconditionnel ou subordonné à certaines conditions.

Après instruction de votre dossier et d'après le plan joint, il ressort que l'accès de la salle où sera implantée la caméra dans le bâtiment D est réservé aux étudiants. Il est donc considéré comme un lieu privé non ouvert au public. Par ailleurs, ces étudiants passent par un point d'accueil situé à l'entrée du hall.

En conséquence, aucune autorisation préfectorale n'est requise pour ce dispositif.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation
la Directrice de Cabinet


Carine TRIMOUILLE

Monsieur BOUABDALLAH Khaled
Université Jean Monnet
10 rue Tréfilerie
42023 SAINT ETIENNE CEDEX 2